

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 637 DU 22 AOÛT 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« Le peuple est en haut, la foule est en bas. »

VICTOR HUGO

Suivez Nous sur }
facebook



ISAAC
À L'ASSAUT
DE LA CARAÏBE
ET DE
LA GUADELOUPE

À LA UNE

22 AOUT 1791 , DÉBUT DE L'ÉMANCIPATION DES AFRICAINS EN AMÉRIQUE ET DANS LA CARAÏBE

La Révolution haïtienne constitue la première révolte d'esclaves réussie du monde moderne. Les historiens situent traditionnellement son départ lors de la cérémonie du Bois-Caïman, une cérémonie vaudou en août 1791.

À la veille de la Révolution française, la colonie de Saint-Domingue est d'une prospérité sans égale. Elle est le premier producteur mondial de sucre – avec plus de la moitié de la production – comme de café. Son commerce extérieur représente plus du tiers de celui de la France métropolitaine. Un Français sur huit en vit directement ou indirectement. Le système mercantiliste de l'« Exclusif colonial », inventé par Jean-Baptiste Colbert, vise à enrichir la métropole. Il repose sur le monopole commercial et l'interdiction de l'industrie locale. La métropole fixe les prix. Les colons, très critiques, usent de contrebande et fomentent même des troubles. La société des colons est très inégalitaire : aux riches planteurs, ou grands blancs issus de la noblesse ou de la bourgeoisie du grand négoce, répond la foule des petits fonctionnaires, employés et ouvriers, appelés petits blancs. Surtout, l'esclavage est particulièrement cruel. Le Code Noir de 1685, pourtant édicté pour l'« humaniser », punit ainsi de mort l'esclave qui aurait frappé son maître (art. 33), voire aurait commis un vol (art. 35). L'esclave avait le statut juridique d'un bien meuble (art. 44). Encore, ce code n'est-il pas respecté. L'obligation d'évangélisation est négligée; le repos obligatoire du dimanche, souvent reporté. À la peine capitale prévue, les décisions de justice ajoute souvent des supplices pour leur caractère exemplaire. Enfin, alors que le Code ne connaît que deux catégories d'individus - les libres et les esclaves - les gens de couleur libres (les mulâtres libres et les nègres affranchis) se voient progressivement refuser l'égalité avec les blancs: ils ne peuvent hériter de titres de noblesse, certains emplois leur sont interdits, ils doivent déférence aux blancs, etc.

Le 14 août 1791, à Bois-Caïman, dans la plaine du Nord, de nombreux esclaves décidèrent la révolte, sous l'autorité de **Boukman**, assisté de **Jean-François et Biassou**. Ce premier acte de la révolution des esclaves a pris la forme d'une cérémonie vaudou. Dans la nuit du **22 Août 1791**, ce sont eux qui allument la grande insurrection des Nègres esclaves, près de Morne-Rouge. Les Nègres révoltés ont pour chef un prêtre vaudou, Nègre marron, Boukman entouré de ses lieutenants Romaine le prophète, Hyacinthe, Biassou, Jean-François. Elle sera féroce réprimée. Car la volonté d'autonomie se heurtait aux intérêts

de la bourgeoisie française (négociants, armateurs des ports) accrochée à la possession exclusive des " gens de couleur " et des Nègres esclaves.

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE salue le courage , la détermination et le sens de l'histoire des femmes et des hommes qui ont lancé le processus de la libération des africains en Amérique et dans la Caraïbe. Leur exemple est encore actuel pour le générations d'aujourd'hui.

LA REDACTION



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LA RENTRÉE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS BIEN ÉLOIGNÉE DES PRÉOCCUPATIONS GUADELOUPÉENNES

Jean-Marc Ayrault est monté en première ligne mercredi pour la rentrée du gouvernement. Il a précisé que le gouvernement vise : **la 'refondation de l'Europe', le 'rétablissement des comptes publics', la croissance, la 'restauration de la compétitivité économique et sociale' et 'le renforcement du pacte républicain'**. Dans ce cadre il a annoncé le relèvement du plafond du livret A et une baisse de la fiscalité sur les carburants pour tenter d'enrayer leur flambée. Parlant sur BFM-TV et RMC dans la matinée puis, de façon inhabituelle, à la sortie du conseil des ministres dans la cour de l'Elysée, le Premier ministre a indiqué que le gouvernement entendait montrer qu'il "est prêt à agir sur toutes les situations d'urgence" tout en menant à bien des réformes de fond. Le ministre de l'Economie, Pierre Moscovici, a évoqué la "mise en musique de la feuille de route gouvernementale adoptée en conseil des ministres. Distillant son programme pour les six mois à venir, le gouvernement a confirmé la réforme de la fiscalité dans le cadre du projet de loi de finances 2013 puis la présentation d'un nouveau cadre réglementaire pour les banques, au dernier trimestre 2012. Il a évoqué aussi les problèmes de coût du travail dans l'économie française et n'a pas fermé la porte à un

relèvement de la CSG (contribution sociale généralisée) dans le cadre du débat à venir sur le financement de la protection sociale. Les grandes lignes de la réforme du livret A ont été dévoilées, avant la présentation la semaine prochaine du premier grand texte social du gouvernement, qui porte sur la création de 150.000 "emplois d'avenir" pour les jeunes peu qualifiés. Suivra le 19 septembre le projet de loi sur la ratification du pacte budgétaire européen, qui suscite de fortes réserves à l'aile gauche du Parti socialiste et chez ses alliés écologistes.

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE a rapidement réagi en affirmant que l'examen de ces orientations montre bien que ce qui est prévu pour la France n'est pas ce que souhaite la Guadeloupe dont les problèmes sont fondamentalement différents. Les Guadeloupéens veulent en priorité une forte croissance économique créatrice d'emplois et de revenus conséquents qui ne peut être que le fruit du fonctionnement d'un véritable secteur productif et revendiquent enfin pour mettre en musique leur plan des structures politiques et administratives étatiques. Rien de tout de cela n'est prévu. Elle profite pour dénoncer le triomphe des mots non suivis d'effets comme la continuation du cumul des mandats, VICTORIN LUREL ministre français des colonies qui démissionne comme président de la région tout en restant conseiller régional. Le renforcement du pacte républicain est donc de la poudre aux yeux.

LA RENTRÉE POLITIQUE DE LKP

Dimanche à Petit Bourg, LKP a fait sa rentrée politique. La journée a été l'occasion pour LKP de rassembler en un même lieu, des militants, des exposants artisans, qui proposent aussi bien des recettes culinaires inédites et des nouveaux produits de l'agro alimentaire guadeloupéen du 21ème siècle. Les fruits à pain, les patates, les châtaignes, les groseilles, le giraumon, tous présentés sous des formes nouvelles et inédites à la consommation. Sorbets, jus frais, gâteaux etc. Raymond Gama (Mouvman Nonm) a tout au long de la journée souligné l'importance de ce renouveau du bwè é manjé gwadloupéyen. Comme il fallait s'y attendre, la question de l'épandage aérien, a suscité débats, interrogations et colères. Domota a assuré qu'à la rentrée une réponse en forme de mobilisation serait donnée à la décision de l'état français, qui vient d'autoriser les bananiers à continuer une activité, qui suscite de plus en plus de mécontents. Enfin, l'autre grosse nouveauté de la journée LKP, c'est le lancement pour la circonstance de la monnaie inventée par LKP : le YAL. Acronyme de Yonn a Lot. La parité du Yal, remboursable, est adossée à celle de l'euro. Un YAL = 1 euro ! En arrivant sur place, les LKPiens achetaient des YAL avec des euros et cela permettait dans l'enceinte de l'agora LKP de payer tous ses achats.

A la fin de la journée, Elie Domota, a conclu la journée en expliquant qu'il fallait reconsidérer notre mode de consommation alimentaire en privilégiant le « sa ki tan nou ». Il a aussi affirmé que le combat contre l'épandage aérien, sera avec la lutte contre la vie chère, l'une des thématiques de la rentrée LKP.

LA POLITIQUE FRANÇAISE DU PRIX DES CARBURANTS

Jean-Marc Ayrault a annoncé que le gouvernement va abaisser "modestement" et "provisoirement" les taxes sur les carburants pour baisser le prix à la pompe. Le gouvernement a finalement opté pour une baisse "modeste" et "provisoire" des taxes sur les carburants pour lutter contre l'envolée des prix à la pompe, une solution coûteuse pour l'Etat mais plus simple que le gel des prix initialement prôné par François Hollande. Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a dévoilé mercredi 22 août les grandes lignes du dispositif promis par le gouvernement depuis plusieurs semaines pour contrer le retour des prix des carburants à des niveaux proches de leurs sommets historiques de mars-avril, juste avant la présidentielle. Pour les faire baisser, les taxes sur les carburants perçues par l'Etat vont connaître une prochaine diminution, "modeste" et "provisoire" en "attendant de mettre en place un mécanisme qui régule le prix des carburants". Vraisemblablement, cela devrait prendre la forme d'une diminution temporaire de la "taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques" (TICPE) sur les carburants, qui a succédé en 2010 à la "taxe intérieure sur les produits pétroliers" (TIPP). Sans rentrer dans les détails, Jean-Marc Ayrault a précisé que la baisse concernerait la "part de l'Etat", une partie de la TICPE revenant aux départements et aux régions. Le Premier ministre a ainsi écarté la piste d'un gel pur et simple des prix. Cette promesse de campagne du candidat Hollande, jugée démagogique par la droite, avait été mise entre parenthèses après l'élection en raison d'un reflux temporaire des cours de l'or noir. Quand il s'agit de la Guadeloupe confrontée à des hausses de prix, aucune mesure n'est prise. Par contre, quand il s'agit de français, les rois du système colonial, alors les mesures se multiplient. Compte tenu de la différence entre les fiscalités, quel impôt sera supprimé en Guadeloupe ?

LES EMPLOIS D'AVENIR SONT DES EMPLOIS BIDONS

C'était l'engagement numéro 34 du candidat François Hollande : moi président, je créerai 150.000 emplois d'avenir. On avait donc le nom – c'est mieux que les emplois du passé – et le nombre. On a désormais la fiche d'identité. Cible : les 16-25 ans peu qualifiés, issus de préférence des zones urbaines sensibles. Employeurs aidés : les collectivités locales ou les associations, à hauteur de 75% du salaire. Des entreprises aussi pourront être aidées, avec une subvention moins élevée . Enfin, deux particularités : le système basculera sur Internet, ce qui devrait permettre de réduire à la fois les délais et les erreurs. Et enfin, un dispositif spécial est prévu pour les étudiants désargentés qui veulent devenir enseignants.

A partir de cette fiche d'identité, peut-on dire que ça va marcher ? Normalement, ce genre de contrat sert à faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail, une entrée devenue de plus en plus difficile au fil du temps. La France a une longue expérience en la matière puisque ça fait trente ans que les gouvernants de droite comme de gauche en font . **Elle permet de dire que ça ne marche pas.** Et on peut le dire avec une relative confiance, car pour une fois, on a fait en France plusieurs évaluations sur cette politique publique. Les statisticiens et les économistes s'en sont donné à cœur joie pour comparer ce qui est vraiment comparable. Ils arrivent toujours au même résultat : un contrat jeune dans le secteur public ne sert pas à grand-chose pour la suite. Autrement dit, ce n'est pas un emploi d'avenir. En revanche, c'est beaucoup plus utile dans le privé. Un jeune qui a eu un contrat jeune dans une entreprise a plus de chances de trouver un travail après. Et ce n'est pas très étonnant quand on y réfléchit, car une entreprise se demande vraiment à quoi lui sert ce salarié en plus. Il est donc a priori surprenant de voir le gouvernement mener une politique dont sait qu'elle ne marche pas. Démagogie car ça va marcher pour faire baisser les chiffres du chômage à court terme. Dans un rapport publié l'an dernier, la Cour des comptes avait une bonne formule : « Les contrats aidés apparaissent davantage comme un instrument de politique de cohésion sociale que de politique de l'emploi ». Et comme le gouvernement présente les emplois d'avenir comme la première pierre de sa politique de l'emploi, cela veut dire que pour l'instant, en réalité, il n'a pas de politique de l'emploi.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

PRESSIONS DES OCCIDENTAUX SUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU QUI SE REND EN IRAN POUR LE SOMMET DES NON ALIGNÉS

L'agence officielle iranienne IRNA avait annoncé le 5 août que M. Ban avait accepté une invitation à se rendre au sommet du Mouvement des non-alignés, mais l'ONU n'avait jusque-là pas confirmé cette annonce. C'est dorénavant chose faite. Comme elle l'avait déjà fait le 16 août, la porte-parole du département d'état américain Victoria Nuland a bien pris soin mercredi de ne pas critiquer explicitement le voyage de M. Ban à Téhéran, se contentant de dénoncer l'Iran, comme "un pays qui viole toutes sortes de règles de l'ONU et qui a été une force déstabilisatrice". "Nous espérons que ceux qui ont choisi de s'y rendre (à Téhéran), y compris le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, seront très fermes avec les Iraniens qu'ils verront quant à leurs obligations internationales", a déclaré Mme Nuland. "Maintenant qu'il a décidé d'y aller, il doit en profiter pour dire directement aux dirigeants iraniens quelles sont les inquiétudes de la communauté internationale", notamment sur le programme nucléaire de Téhéran, a-t-elle ajouté. D'après des diplomates à l'ONU, l'ambassadrice des Etats-Unis aux Nations unies, Susan Rice, aurait conseillé à M. Ban de ne pas se rendre à Téhéran. Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu avait explicitement demandé à M. Ban de ne pas se rendre à ce sommet, parlant de "grosse erreur". Créé pendant la Guerre froide, le Mouvement des non-alignés compte 120 pays considérant ne faire partie d'aucun grand bloc ou alliance militaire. "C'est une organisation internationale majeure et M. Ban n'a pas d'autre choix que d'assister à un événement de cette importance", a estimé un diplomate à l'ONU. Décidément, les Occidentaux se croient tout permis.

LA RUSSIE DEVIENT MEMBRE DE L'OMC

La Fédération de Russie est devenue mercredi le 156ème membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tandis que Vanuatu deviendra le 157ème le 24 août, a annoncé l'Organisation dans un communiqué de presse. Une fois encore cette année, nous accueillons

deux nouveaux membres dans la famille de l'OMC. Le chemin aura été long pour ces pays, qui vont sans aucun doute renforcer le système commercial multilatéral », s'est félicité son Directeur général, Pascal Lamy. « Cette double accession rappelle que rejoindre l'OMC continue d'être un enjeu important pour les nations qui n'en sont pas encore membres, dans la mesure où le commerce peut constituer le socle de la croissance économique. C'est particulièrement important dans un contexte troublé où le monde continue de subir les effets de l'une des pires crises économiques qu'il ait connues. Rejoindre l'OMC est un signe de confiance dans l'Organisation et dans sa capacité à répondre aux attentes de ses membres », a expliqué M. Lamy. La Fédération de Russie s'est engagée à pleinement appliquer les dispositions de l'OMC en invoquant une période de transition très courte. En moyenne, elle appliquera un tarif consolidé final de 7,8% sur les biens et a pris des engagements spécifiques dans onze secteurs de service. De son côté, Vanuatu, dès sa date d'accession à l'OMC, appliquera les dispositions de l'OMC sans période de transition, à l'exception de ses propriétés intellectuelles et de la publication de ses informations commerciales. Son tarif consolidé final sera en moyenne de 39,7% et ses engagements spécifiques concerneront 10 secteurs de services.

AMÉRIQUE LATINE, CARAÏBES

L'ÉDIFICATION DE LA GRANDE PATRIE SE RENFORCE EN AMÉRIQUE ET DANS LA CARAÏBE

LE 31 juillet 2012 sera longtemps cité dans l'histoire de l'Amérique latine et de la Caraïbe comme un jalon, un pas de géant, avec l'entrée du Venezuela en tant que membre à part entière au Marché commun du Sud (Mercosur), dans le cadre du premier élargissement de cette union douanière en ses 21 ans d'existence. L'adhésion du Venezuela au Mercosur est une avancée de l'intégration régionale. Sur la photo, les présidents Hugo Chavez (Venezuela), Dilma Rousseff (Brésil), José Mujica (Uruguay) et Cristina Fernandez (Argentine). Cette date marquera aussi un nouvel échec de la politique impériale des États-Unis vis-à-vis de notre région, qu'ils ne peuvent plus contrôler à leur guise comme auparavant. Pour l'économiste, journaliste, politologue et sociologue argentin Atilio A. Boron, l'inclusion du Venezuela au Mercosur, après cinq ans d'attente, constitue, du point de vue géopolitique, le plus important revers diplomatique des États-Unis depuis l'échec cuisant de la Zone de libre échange des Amériques (ZLEA). À cet égard, Beatriz Miranda, chroniqueuse du quotidien colombien El Espectador, précise que l'entrée du Venezuela au Mercosur donne davantage de poids (économique et commercial) à ce bloc régional. Plusieurs analystes estiment que sur le plan géopolitique, l'arrivée de

Caracas augmente les possibilité d'insertion du Brésil dans les Andes et dans la Caraïbe, et du Venezuela dans l'Atlantique sud. Le Mercosur devient ainsi une intégration stratégique dont l'identité sera à la fois amazonienne, atlantique, caribéenne et andine, et permettra une intégration énergétique importante. Il ne fait aucun doute que ce pas audacieux nuira à long terme aux intérêts des États-Unis dans la région, car il empêcherait le Venezuela de signer un traité de libre échange avec ce pays qui lorgne toujours sur les richesses de la République bolivarienne. Ce n'est un secret pour personne qu'avec le potentiel énergétique du Venezuela (d'après l'OPEP, ce pays posséderait la plus grande réserve connue au monde : 297,570 milliards de barils), la vigueur industrielle du Brésil (la sixième économie du monde) et les potentiels agricoles de l'Argentine et de l'Uruguay, cet espace de convergence créé le 26 mars 1996 avec la signature du Traité d'Asuncion qui s'est donné plusieurs objectifs – la libre circulation des biens, services et facteurs de production ; un tarif douanier externe commun ; l'adoption d'une politique commerciale commune vis-à-vis des pays tiers ou des groupements d'États; la coordination des positions au sein des forums économiques et commerciaux, la coordination des politiques macro-économiques et sectorielles afin d'assurer des conditions appropriées de concurrence entre les États membres ; l'harmonisation des législations afin d'obtenir le renforcement du processus d'intégration – joue un rôle stratégique.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

La Bourse de Tokyo a fini en baisse mercredi sur des prises de bénéfices, après avoir touché en début de semaine un plus haut de trois mois sur des espoirs d'intervention des banques centrales pour soutenir l'économie. L'indice Nikkei a perdu 0,27% (-25,18 points) à 9.131,74 points et le Topix, plus large, a cédé 2,53 points (-0,33%) à 762,73 points. Les investisseurs attendent des signes concrets d'une action de la Banque centrale européenne (BCE) pour endiguer la crise en zone euro, notamment un programme de rachats de dettes souveraines pour faire baisser les coûts d'emprunt de l'Espagne et de l'Italie. L'impatience est d'autant plus grande que l'impact de la crise européenne se fait sentir sur l'économie japonaise. Les exportations du Japon ont subi en juillet leur plus forte baisse depuis six mois en raison de l'érosion de la demande européenne et chinoise, confirmant une dégradation déjà observée dans plusieurs autres pays asiatiques. Les espoirs d'un geste de la BCE ont permis au Nikkei de rebondir de 10% depuis un plus bas de sept semaines touché le 25 juillet. L'indice a

atteint lundi un plus haut de trois mois et progresse de 8% depuis le début de l'année.

ÉTATS UNIS

Wall Street reste en léger retrait à quelques minutes de la publication des "Minutes" de la dernière réunion de politique monétaire de la Fed. Il est vrai qu'alors que les indices ont atteint un sommet de quatre ans la veille, les opérateurs sont incités à la prudence après les mauvais chiffres de l'export japonais en juillet et alors que débute en Grèce une série de réunions entre le premier ministre du pays et les dirigeants européens afin qu'Athènes puisse obtenir davantage de temps pour faire passer ses réformes. L'avertissement sur résultats lancé hier soir par Dell incite également les investisseurs à prendre quelques bénéfices. Par ailleurs, les investisseurs ont pris connaissance de chiffres des ventes dans l'immobilier ancien aux Etats-Unis globalement en ligne avec les attentes du marché. Le DJIA cède en ce moment 0,50% à 13.138 pts, le Nasdaq perd 0,06% à 3.065 pts, et le S&P500 rend de son côté 0,29% à 1.409

EUROPE

La Bourse de Paris a débuté ce mercredi sur un recul de 0,84% à 3.484,65 points après un appel à l'aide du Premier ministre grec Antonis Samaras, qui demande "un peu d'air" pour son pays dans les pages du quotidien Bild. Cet appel pousse les investisseurs à prendre leurs gains. Dans son sillage, l'indice vedette Dax de la Bourse de Francfort a ouvert en recul de 0,58% à 7.048,30 points. La Bourse de Londres évoluait en baisse également, avec le secteur minier dans le rouge, tandis que les investisseurs revenaient à la prudence.

CHANGE

L'euro remontait mercredi au-dessus de 1,25 dollar, pour la première fois depuis début juillet, après la diffusion des minutes d'une réunion de la Réserve fédérale américaine (Fed) qui n'exclut pas d'augmenter "sous peu" son soutien à l'économie américaine. Vers 18H15 GMT, l'euro valait 1,2503 dollar contre 1,2471 quelques minutes auparavant, et contre 1,2470 dollar mardi vers 21H00 GMT. Selon les minutes de leur dernière réunion publiées mercredi, les dirigeants de la Fed envisagent d'augmenter "sous peu" leur soutien à l'économie américaine en cas de persistance du ralentissement économique.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole ont débuté la séance en légère baisse mercredi, dans un marché attentiste avant la publication des stocks hebdomadaires de brut aux Etats-Unis, et pénalisés par un renchérissement du dollar. Vers 13H20 GMT/15h20 HEC, le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en octobre, dont c'est le premier jour comme contrat de référence, cédait 29 cents à 96,55 dollars sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). Les cours du brut new-yorkais s'étaient hissés la veille à un plus haut depuis début mai, dans un contexte d'optimisme accru en zone euro. Mercredi, le marché reprenait son souffle. Le WTI "recule, mais cela reste léger", a observé Jason Schenker, de Prestige Economics. "Les courtiers se positionnent avant les chiffres des réserves de brut américain" diffusés dans la matinée par le département américain de l'Energie (DoE).

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

FAUT IL CHOISIR LA LOCATION GÉRANCE ?

Le contrat de location-gérance ou de gérance libre confère le droit au locataire-gérant d'exploiter librement un fonds de commerce, artisanal ou industriel moyennant le paiement d'une redevance au propriétaire du fonds. La location-gérance suppose la réunion des diverses conditions suivantes :

Pour le propriétaire du fonds :

- avoir exploité le fonds pendant au minimum deux années sauf lorsqu'il s'agit des héritiers ou légataires d'un commerçant ou d'un artisan décédé ou des conjoints attributaires du fonds de commerce ou artisanal à la suite de la dissolution du régime matrimonial qui ont participé à l'exploitation pendant au minimum deux années.
- disposer de l'autorisation expresse du bailleur lorsqu'il s'agit d'un bail commercial imposant une exploitation personnelle du fonds dans les locaux donnés à bail.

Pour le locataire-gérant :

- avoir la capacité d'exercer le commerce ;
- être immatriculé au registre du commerce et des sociétés.
- exploiter le fonds conformément à son activité.

Le contrat de location gérance suppose la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, dans un délai de 15 jours à compter de la date de signature du contrat.

Les effets juridiques du contrat de location-gérance entre les parties sont variés. En principe, les contrats de location-gérance sont conclus pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Le montant de la redevance est fixé d'un commun accord entre les parties, il peut être fixe ou proportionnel au chiffre d'affaires ou au bénéfice et peut être révisable.

En contre-partie, le propriétaire du fonds s'oblige à donner en jouissance paisible un fonds répondant aux normes d'hygiène et de sécurité et exploitable dans de bonnes conditions sauf lorsque le locataire a accepté expressément le fonds dans l'état de conformité (ou de non-conformité) où il se trouve. La chambre commerciale de la cour de Cassation a ainsi sanctionné le propriétaire d'un restaurant mis en location-gérance au paiement de dommages-intérêts afin de couvrir les investissements et le préjudice financier dû à la fermeture temporaire du restaurant pour n'avoir pas fait faire les travaux de mise aux normes, malgré un avis défavorable à l'ouverture au public émis par la commission de sécurité et pour n'avoir pas non plus informé son locataire-gérant de cette non-conformité à la signature du contrat : « la société X était tenue de mettre à la disposition du locataire-gérant un fonds de commerce répondant aux normes légales de sécurité afin de lui en permettre l'exploitation régulière ... la clause de non-garantie ne l'exonérait pas de son obligation de délivrer des locaux en l'état de servir à l'usage auquel ils étaient contractuellement destinés » (Cass. Com., 13 juillet 2010, n°09-69170). En outre, au delà des termes du contrat de location-gérance, le locataire bénéficie de 3 garanties légales de droit commun vis-à-vis du propriétaire du fonds :

- la garantie des vices cachés,
- la garantie d'éviction contre les troubles de droit provenant de lui-même ou d'un tiers,
- la garantie du fait personnel contre le rétablissement direct ou par personne interposée de la part du propriétaire du fonds.

De son côté, le locataire-gérant est notamment tenu de :

- exploiter le fonds conformément à sa destination ;
- gérer l'affaire afin que le fonds ne se déprécie pas ;
- exploiter le fonds de commerce "en bon père de famille", c'est à dire notamment respecter la réglementation, se conformer au bail commercial, faire les réparations locatives nécessaires et ne pas détourner la clientèle vers un autre fonds ;
- respecter les stipulations contractuelle du contrat de location-gérance telles que celles relatives à la non concurrence ou à la cession du fonds ;

Le propriétaire du fonds est solidairement responsable avec le locataire-gérant des dettes contractées par celui-ci à l'occasion de l'exploitation du fonds jusqu'à la publication de la cessation du contrat de location-gérance et pendant un délai de six mois à compter de cette date. Mais l'administration fiscale peut demander au propriétaire du fonds le paiement

des impôts directs du locataire liés à l'exploitation du fonds de commerce même au delà du délai de six mois.

Les avantages de la location-gérance sont les suivant :

La location-gérance a les avantages de permettre :

- au propriétaire du fonds d'en conserver la propriété, d'en maintenir l'exploitation et de s'assurer un revenu grâce à la perception des redevances de la part du gérant.

- au locataire-gérant d'exploité un fonds sans avoir à investir dans l'achat d'un fonds de commerce, clientèle, droit au bail, matériels, marchandises, licences, etc... et éventuellement de juger de la viabilité de l'entreprise préalablement à son acquisition.

Cependant, la location-gérance a aussi des inconvénients :

- pour le propriétaire du fonds : de faire naître un risque de voir son fonds de commerce déprécié par une mauvaise gestion du locataire-gérant. A l'expiration de la location-gérance, les contrats de travail en cours se poursuivent entre le propriétaire du fonds et le personnel, ainsi les contrats de travail attachés au fonds le suivent.

- pour le locataire-gérant : absence de propriété commerciale sur le fonds et donc risque de voir augmenter la valeur du fonds grâce à son travail et son savoir faire sans en tirer de profit à défaut pour le propriétaire du fonds de le lui céder à terme et absence de droit au renouvellement automatique du contrat de location-gérance ;

PRÉPARÉ PAR MYRIAM ROMUALD

Suivez Nous sur }
facebook



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION 2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

Suivez Nous sur }
facebook



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire